



# Assemblée générale

Distr. générale  
13 avril 2022  
Français  
Original : anglais

**Soixante-seizième session**  
Point 159 de l'ordre du jour  
**Financement de la Mission d'administration**  
**intérimaire des Nations Unies au Kosovo**

## **Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021 et projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023**

### **Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédits ouverts pour 2020/21	39 827 300
Dépenses de 2020/21	39 682 800
Solde inutilisé de 2020/21	144 500
Crédits ouverts pour 2021/22	41 298 500
Montant estimatif des dépenses de 2021/22 <sup>a</sup>	41 298 500
Montant estimatif du solde inutilisé de 2021/22	0
Projet de budget du Secrétaire général pour 2022/23	41 947 300
Ajustement recommandé par le Comité consultatif pour 2022/23	(98 700)
Recommandation du Comité consultatif pour 2022/23	41 848 600

<sup>a</sup> Montant estimatif au 31 mars 2022.



## I. Introduction

1. Aux fins de son examen des questions concernant le financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) [A/76/525 et A/76/674 (version préliminaire)], le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires s'est entretenu en ligne avec des représentantes et des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 28 mars 2022. On trouvera dans le rapport paru sous la cote A/76/760 les observations et recommandations que le Comité consultatif a faites sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général, et celles qui portent sur les constatations et recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021 dans le rapport portant la cote A/76/735.

## II. Exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021

2. Dans sa résolution 74/288, l'Assemblée générale a ouvert des crédits d'un montant brut de 39 827 300 dollars (montant net : 35 905 200 dollars) aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021. Le montant brut total des dépenses effectives de l'exercice s'est élevé à 39 682 800 dollars (montant net : 35 644 800 dollars), ce qui correspond à un taux d'utilisation des crédits de 99,6 %. Le solde inutilisé, dont le montant brut s'élève à 144 500 dollars, représente 0,4 % du montant total des ressources approuvées pour l'exercice.

3. Le solde inutilisé de 2020/21 (144 500 dollars) résulte de dépenses moins élevées que prévu au titre des militaires et du personnel de police (158 100 dollars, soit 21,7 %) et des dépenses opérationnelles (202 700 dollars, soit 2,4 %), ce qui est en partie contrebalancé par des dépenses plus élevées que prévu au titre du personnel civil (216 300 dollars, soit 0,7 %). On trouvera à la section III.B du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission pour 2020/21 (A/76/525) un récapitulatif des réaffectations de ressources (216 600 dollars, soit 0,5 %) de la catégorie III à la catégorie II. Une analyse détaillée des écarts se trouve à la section IV dudit rapport.

4. Le Comité consultatif a été informé que les engagements non réglés s'élevaient à 940 700 dollars au 30 juin 2021, contre 399 900 dollars au 30 juin 2020. **Le Comité consultatif note que le montant des engagements non réglés a augmenté de 540 800 dollars (135 %) pour 2020/21, par rapport à 2019/20.**

### Questions relatives au rapport du Comité des commissaires aux comptes

5. Lors de l'examen des rapports du Secrétaire général sur le financement de la MINUK, le Comité consultatif était également saisi du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2021 (A/76/5 (Vol. II), par. 19, 20, 47 et 175), dans lequel le Comité des commissaires aux comptes a pris note de l'évolution des dépenses, de la situation de trésorerie et des risques financiers connexes de la Mission (voir par. 8 et 9 ci-après).

### III. Informations sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

6. En ce qui concerne les dépenses effectives et le montant estimatif des dépenses engagées pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mars 2022, le montant des dépenses était de 31 284 313 dollars. À la fin de l'exercice en cours, le montant total des dépenses devrait être égal aux crédits de 41 298 500 dollars qui avaient été ouverts, soit 100 % du budget approuvé. En réponse à ses questions, le Comité a été informé que la Mission procédait à un examen minutieux de ses besoins lors de l'établissement des budgets de manière à proposer des montants qui donnent une image réaliste des besoins fonctionnels et permettent de répondre aux besoins opérationnels, ce qui avait contribué à l'obtention d'un taux d'utilisation des crédits de 100 % pour les exercices 2018/19 et 2019/20 et de 99,6 % pour l'exercice 2020/21.

7. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, le Comité a été informé qu'au 31 janvier 2022, 29 demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 1 042 000 dollars depuis la création de la Mission et aucune demande n'était en instance de règlement.

8. Le Comité consultatif a été informé également qu'au 3 février 2022, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la Mission depuis sa création s'établissait à 3 573 145 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 3 528 049 000 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 45 096 000 dollars. Au 31 janvier 2022, le solde de trésorerie de la Mission se montait à 9 330 000 dollars (y compris une avance de 32,5 millions de dollars prélevée à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali), ce qui ne suffisait pas à couvrir la réserve de trésorerie correspondant à trois mois de dépenses, soit 10 325 000 dollars. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations actualisées concernant les contributions non acquittées à la MINUK depuis le 31 décembre 2017 (voir le tableau ci-après).

#### Contributions non acquittées

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Au 31 décembre 2017</i>	<i>Au 31 décembre 2018</i>	<i>Au 31 décembre 2019</i>	<i>Au 31 décembre 2020</i>	<i>Au 31 décembre 2021</i>	<i>Au 31 janvier 2022</i>
31 676	29 528	32 997	36 168	29 695	45 101

9. **Le Comité consultatif est de plus en plus préoccupé par le fait que la situation de trésorerie de la Mission continue de se détériorer, le montant des contributions non acquittées (45,1 millions de dollars) étant supérieur à celui des crédits ouverts pour l'exercice 2021/22 (41,3 millions de dollars). Il rappelle que l'Assemblée générale a exhorté maintes fois tous les États Membres à s'acquitter ponctuellement, intégralement et sans conditions des obligations financières que leur imposait la Charte des Nations Unies (voir [A/75/822/Add.11](#), par. 9).**

## IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023

### A. Mandat et hypothèses budgétaires

10. Le mandat de la Mission a été défini par le Conseil de sécurité dans sa résolution [1244 \(1999\)](#). Celle-ci est chargée de créer les conditions nécessaires pour que tous les habitants du Kosovo puissent vivre en paix et dans des conditions normales et de promouvoir la stabilité dans la région des Balkans occidentaux. Les hypothèses budgétaires et les activités d'appui de la MINUK pour 2022/23 sont exposées à la section I.B du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget de la Mission pour cet exercice ([A/76/674](#)).

### B. Ressources nécessaires

11. Le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2022/23 est de 41 947 300 dollars, ce qui représente une augmentation de 648 800 dollars (1,6 %) par rapport au montant de 41 298 500 dollars approuvé pour l'exercice 2021/22 (voir tableau ci-après).

#### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant alloué (2020/21)	Dépenses (2020/21)	Montant alloué (2021/22)	Dépenses prévues (2022/23)	Variation	
					Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	730,0	571,9	768,5	734,8	(33,7)	(4,4)
Personnel civil	30 745,2	30 961,5	32 534,4	33 275,0	740,6	2,3
Dépenses opérationnelles	8 352,1	8 149,4	7 995,6	7 937,5	(58,1)	(0,7)
<b>Total brut</b>	<b>39 827,3</b>	<b>39 682,8</b>	<b>41 298,5</b>	<b>41 947,3</b>	<b>648,8</b>	<b>1,6</b>

*Note* : On trouvera aux sections II et III du projet de budget ([A/76/674](#)) des informations détaillées sur les ressources financières demandées et une analyse des variations.

#### 1. Militaires et personnel de police

Catégorie	Effectif autorisé pour 2021/22 <sup>a</sup>	Effectif proposé pour 2022/23	Variation
	Observateurs militaires	8	
Police des Nations Unies	10	10	–

<sup>a</sup> Niveau le plus élevé de l'exercice.

12. Le montant des dépenses prévues au titre des militaires et du personnel de police pour l'exercice 2022/23 est moins élevé de 33 700 dollars (4,4 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021/22. **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les militaires et le personnel de police soient approuvées.**

13. Dans le même ordre d'idées, le Comité consultatif a été informé, en réponse à ses questions, qu'au cours de l'exercice 2020/21, la sous-utilisation des crédits

ouverts au titre du déploiement, de la relève et du rapatriement tenait au fait que moins de voyages avaient été faits car le déploiement avait pris du retard en raison des restrictions aux déplacements du personnel liées à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Pour l'exercice 2021/22, les voyages internationaux ayant repris, la Mission prévoit d'utiliser toutes les ressources approuvées au titre des voyages des observateurs militaires et des membres de la police des Nations Unies.

## 2. Personnel civil

Catégorie	Effectif approuvé pour 2021/22	Effectif déployé au 31 janvier 2022	Effectif proposé pour 2022/23	Variation
<b>Postes</b>				
Personnel recruté sur le plan international	113	103	112	(1)
Administrateurs	33	33	34	1
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	186	181	186	–
Volontaires des Nations Unies	24	21	24	–
<b>Total</b>	<b>356</b>	<b>338</b>	<b>356</b>	<b>–</b>

14. Les ressources proposées au titre du personnel civil pour 2022/23 font apparaître une augmentation de 740 600 dollars (soit 2,3 %) pour 2022/23, qui tient principalement à l'augmentation des dépenses prévues au titre : a) du personnel recruté sur le plan international, en raison de la révision du barème des traitements de base minima et de l'application du coefficient d'ajustement actualisé à toutes les catégories de personnel recruté sur le plan international, qui passe de 31,7 pour 2021/22 à 34,2 pour 2022/23 (voir [A/76/674](#), par. 56 et 57 ; voir également par. 20 ci-dessous) ; b) des Volontaires des Nations Unies, en raison de l'augmentation de l'indemnité de subsistance et de l'application d'un taux de vacance de postes plus élevé (8 %) (voir par. 17 ci-dessous). Le changement proposé concerne la réaffectation et la transformation d'un poste (voir par. 15 ci-dessous).

### Observations et recommandations concernant les postes

#### *Réaffectation et transformation*

15. Le Comité consultatif rappelle qu'au paragraphe 9 de sa résolution [75/301](#), l'Assemblée générale avait décidé de ne pas réaffecter le poste de juriste adjoint de 1<sup>re</sup> classe (P-2) relevant de la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires du Bureau de l'état de droit et de ne pas le transformer en poste de spécialiste de la gestion des programmes (adjoint de 1<sup>re</sup> classe) (administrateur recruté sur le plan national). Il note que le Secrétaire général fait à nouveau la même proposition (voir [A/76/674](#), par. 39, et [A/75/779](#), par. 27) sans faire référence à la décision prise par l'Assemblée au paragraphe 9 de la résolution [75/301](#). Bien qu'en ayant demandé, le Comité n'a pas reçu d'explications concernant le fait que la décision de l'Assemblée n'est pas mentionnée dans le projet de budget. En réponse à ses questions, il a été informé que la transformation du poste faciliterait et professionnaliserait les échanges avec les communautés locales et les autorités du Kosovo sur les questions d'état de droit, ce qui permettrait à la Mission de mieux s'acquitter de son mandat et favoriserait la prise en mains de ses questions par les acteurs locaux et ce qui aiderait à garantir la prise en compte des questions de genre et des droits humains ainsi que le renforcement de la confiance dans les activités relatives aux programmes auxquelles contribue la MINUK. Il a aussi été informé que le poste de juriste adjoint

de 1<sup>re</sup> classe (P-2) était vacant depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021 et qu'il était prêté par la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires du Bureau de l'état de droit au Centre d'analyse conjointe de la Mission depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et jusqu'au 29 juin 2022, en attendant que l'Assemblée générale se prononce sur la proposition de réaffectation et de transformation du poste.

**16. Le Comité consultatif rappelle la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 75/301 et considère que, par principe, les décisions de l'Assemblée doivent être appliquées. Il n'est pas entièrement convaincu par les informations données pour expliquer la proposition de réaffectation et de transformation du poste P-2 et compte que des précisions et des justifications complémentaires seront données à l'Assemblée au moment où elle examinera le présent rapport.**

#### *Taux de vacance*

17. On trouvera dans le tableau ci-dessous un récapitulatif des taux de vacance constatés pour 2020/21 et 2021/22 et ceux proposés pour 2022/23. Le Comité consultatif note que la plupart des taux proposés pour 2022/23 sont fondés sur les taux de vacance effectivement constatés pendant l'exercice en cours, à l'exception du taux proposé de 8 % pour les Volontaires des Nations Unies. En réponse à ses questions, il a été informé que, compte tenu des taux de vacance effectifs de 0 % constatés au cours des quatre derniers mois de 2021 et du calendrier de recrutement prévu pour l'exercice 2021/22 en cours, l'objectif de 8 % pour 2022/23 devrait pouvoir être atteint.

#### **Taux de vacance**

(Pourcentages)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux budgétisé 2020/21</i>	<i>Taux effectif 2020/21</i>	<i>Taux budgétisé 2021/22</i>	<i>Taux effectif 31 mars 2022</i>	<i>Taux effectif moyen 31 mars 2022</i>	<i>Taux effectif proposé 2022/23</i>
<b>Personnel civil</b>						
Personnel recruté sur le plan international	10,0	14,2	10,0	11,5	9,7	10,0
Administrateurs	3,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	2,2	1,6	1,0	2,2	2,7	1,0
Volontaires des Nations Unies	11,0	12,5	11,0	12,5	4,2	8,0

#### *Postes vacants*

18. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 15 février 2022, 20 postes au total étaient vacants (1 D-1, 2 P-4, 3 P-3, 2 P-2, 4 agents du Service mobile, 5 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 3 Volontaires des Nations Unies). Sur ce total, un poste de juriste (P-4) était vacant depuis plus de deux ans (depuis le 29 décembre 2017), et une personne avait déjà été sélectionnée pour le pourvoir. En réponse à ses questions, le Comité a été informé que le poste P-4 avait été pourvu le 1<sup>er</sup> mars 2022.

**19. Le Comité rappelle que l'Assemblée générale a redit sa préoccupation face au nombre élevé de postes vacants dans la composante civile et prié de nouveau le Secrétaire général de veiller à ce que ces postes soient pourvus rapidement (résolution 75/301, par. 22).**

*Dépenses afférentes au personnel civil*

20. En ce qui concerne l'augmentation proposée des dépenses de personnel recruté sur le plan international (voir par. 14 ci-dessus), le Comité consultatif a été informé en réponse à ses questions qu'en application de la résolution 76/240 de l'Assemblée générale, le barème des traitements de base minima des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur avait été relevé de 0,92 % à toutes les classes et à tous les échelons au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Le barème révisé a été appliqué selon la méthode de l'ajustement sans gain ni perte, qui consiste à augmenter le traitement de base minima et à réduire l'indemnité de poste dans les mêmes proportions, le résultat ne modifiant pas la rémunération effectivement perçue. En conséquence, quand le barème révisé des traitements de base minima a été appliqué, des coefficients d'ajustement révisés ont été établis par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) pour tous les lieux d'affectation pour janvier 2022. En outre, suivant la pratique établie, la CFPI a continué de calculer les coefficients d'ajustement, qui tiennent compte également des variations du coût de la vie et de la monnaie, ainsi que les autres éléments de l'indice d'ajustement (assurance médicale, cotisation de retraite et dépenses non locales). De plus, étant donné que la plupart des lieux d'affectation où se trouvent des opérations de maintien de la paix sont classés par la Commission dans la catégorie des lieux d'affectation du groupe II, qui se caractérisent généralement par un environnement économique moins stable (par rapport aux lieux d'affectation du groupe I), les révisions du coefficient d'ajustement sont normalement effectuées trois fois par an (mars, juillet et novembre) pour ces lieux d'affectation. On trouvera des informations sur le calcul des traitements nets et des contributions du personnel civil pour l'exercice 2022/23 dans le rapport d'ensemble du Secrétaire général sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/76/717, par. 237 à 239). Le Comité consultatif examine en outre ces aspects dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/76/760).

*Ratios de personnel*

21. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que, sur un effectif autorisé de 374 personnes (membres du personnel et agents en tenue), le ratio entre personnel d'appui (180 personnes en tout, dont 120 agents d'appui et 60 agents de sécurité) et personnel des services organiques (176 personnes en tout) était de 1,02 à 1. Il a également été informé que les missions déterminaient leurs besoins en personnel en vertu des pouvoirs qui leur étaient délégués et établissaient leurs plans de gestion prévisionnelle des besoins en personnel en fonction des priorités stratégiques et des mandats. Elles examinaient attentivement les tâches et la charge de travail des sections concernées pour déterminer si celle-ci avait changé et, le cas échéant, elles procédaient aux ajustements nécessaires. Le Comité consultatif revient sur les ratios de personnel dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/76/760).

**22. Sous réserve des observations qu'il a formulées au paragraphe 16 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant le personnel civil soient approuvées.**

### 3. Dépenses opérationnelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant	Dépenses	Montant	Dépenses	Dépenses	Variation	
	alloué (2020/21)	(2020/21)	alloué (2021/22)	au 31 mars 2022	prévues (2022/23)	Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (5) - (3)	(7) = (6)/(3)
<b>Dépenses opérationnelles</b>							
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–	–	–
Consultants et services de consultants	35,6	24,6	38,1	50,4	25,8	(12,3)	(32,3)
Voyages officiels	318,6	31,4	319,8	92,2	315,8	(4,0)	(1,3)
Installations et infrastructures	2 851,1	3 189,0	2 732,2	2 222,0	2 685,8	(46,4)	(1,7)
Transports terrestres	156,7	118,1	182,0	141,7	215,6	33,6	18,5
Opérations aériennes	–	–	–	1,1	–	–	–
Opérations maritimes ou fluviales	–	–	–	–	–	–	–
Communications et informatique	2 140,6	2 143,5	1 869,8	1 709,9	1 717,3	(152,5)	(8,2)
Santé	62,0	117,7	69,2	26,5	110,6	41,4	59,8
Matériel spécial	–	–	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	2 787,5	2 525,1	2 784,5	2 325,1	2 866,6	82,1	2,9
Projets à effet rapide	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>8 352,1</b>	<b>8 149,4</b>	<b>7 995,6</b>	<b>6 568,9</b>	<b>7 937,5</b>	<b>(58,1)</b>	<b>(0,7)</b>

23. Le montant des ressources demandées pour l'exercice 2022/23 fait apparaître une diminution de 58 100 dollars (0,7 %) par rapport au montant des ressources approuvées pour l'exercice 2021/22. Cette diminution tient à la diminution des dépenses prévues au titre des consultants et services de consultants, des voyages officiels, des installations et infrastructures et des communications et de l'informatique, qui est en partie contrebalancée par l'augmentation des dépenses prévues au titre des transports terrestres, de la santé et des fournitures, services et matériel divers (voir [A/76/674](#), par. 59 à 62).

#### Observations et recommandations concernant les dépenses opérationnelles

24. **Le Comité consultatif n'est pas entièrement convaincu que les explications données justifient pleinement certains des montants énumérés ci-dessous et formule les observations et recommandations suivantes :**

a) *Voyages officiels.* Des crédits de 315 800 dollars sont demandés pour 2022/23, alors que les dépenses effectives étaient de 59 800 dollars au 31 janvier 2022. Sur le total des ressources demandées pour les voyages pour 2022/23, une augmentation de 11 600 dollars, soit 10,9 %, est proposée pour les voyages officiels liés à la formation, alors que le montant des dépenses effectives s'établit à 30 300 dollars au 31 janvier 2022. Le Comité consultatif a demandé et reçu des informations sur les enseignements tirés de la tenue à distance de réunions et d'activités d'apprentissage pendant la pandémie, et sur les justifications des voyages liés à la formation proposés pour 2022/23. Il a également été informé que les formations organisées par la Mission et pouvant être dispensées à distance continuaient de l'être mais que celle-ci recevait de plus en plus d'invitations à désigner des participants pour des cours et des conférences organisés en présentiel par le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) ou au Siège. **Le Comité consultatif est d'avis qu'il faudrait davantage tenir compte des enseignements tirés de la pandémie de**

**COVID-19. Il réaffirme qu'il faudrait recourir davantage aux réunions virtuelles et aux outils de formation en ligne, réduire au minimum les voyages liés à la participation à des ateliers, conférences ou réunions et, lorsque de tels voyages sont proposés, présenter des justifications détaillées. Il recommande par conséquent que les ressources proposées au titre des voyages officiels (315 800 dollars) soient diminuées de 15 % (47 400 dollars).** Il examine plus avant la question des voyages officiels dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/76/760) ;

b) *Travaux de construction, d'aménagement et de rénovation des locaux et gros travaux d'entretien.* Le montant des ressources demandées pour 2022/23 fait apparaître une augmentation de 118 400 dollars, soit 30 %, par rapport au montant des crédits ouverts pour 2021/22. Le montant des dépenses effectives était de 154 100 dollars au 31 janvier 2022. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la Mission n'avait pas de projet de construction pour l'exercice 2022/23, mais que certains travaux de rénovation et d'aménagement étaient nécessaires pour continuer d'assurer l'exploitation des locaux en toute sécurité. **Le Comité consultatif recommande une réduction de 10 % (51 300 dollars) des ressources demandées (513 400 dollars) au titre des travaux de construction, d'aménagement et de rénovation des locaux et des gros travaux d'entretien.**

25. **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées au paragraphe 24 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les dépenses opérationnelles soient approuvées.**

## V. Questions diverses

### **Conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)**

26. En plus des informations concernant ce qu'a fait la Mission pour faire face à la pandémie de COVID-19 qui sont données dans le rapport sur l'exécution du budget (A/76/525), il est également indiqué dans le projet de budget que les locaux de la MINUK ont rouvert le 1<sup>er</sup> novembre 2021 et que le retour sur le lieu de travail s'est fait dans le respect des mesures et pratiques adoptées par la Mission (A/76/674, par. 24). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les modalités de travail exceptionnelles n'avaient plus cours et que les mesures visant à éviter la propagation du virus (réunions à distance, masques de protection, distanciation physique et télétravail en cas de symptômes) avaient été maintenues. Lors de la récente vague du variant Omicron, le nombre de cas parmi le personnel de la Mission avait augmenté et les taux d'occupation des locaux avaient donc été limités, les membres du personnel d'exécution comme le personnel d'encadrement étant encouragés à profiter des modalités de travail aménagées même si les bureaux restaient ouverts. Le Comité rappelle les paragraphes 10 à 12 de la résolution 75/301 de l'Assemblée générale et examine plus avant les conséquences de la pandémie de COVID-19 dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/76/760).

### **Activités relatives aux programmes et projets de renforcement de la confiance**

27. Des ressources d'un montant de 1 987 000 dollars sont proposées pour 10 activités relatives aux programmes, et un montant de 389 100 dollars est proposé pour 22 projets de renforcement de la confiance pour 2022/23 (A/76/674, par. 52 à 54). En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé de ce qui suit :

a) les projets et initiatives de renforcement de la confiance, mis au point et proposés

par des partenaires locaux et menés par la MINUK, visent à promouvoir la réconciliation entre les communautés locales en renforçant la confiance dans chaque communauté et entre communautés, à soutenir la réconciliation des communautés au Kosovo et, en fin de compte, à surmonter les divisions ; b) les activités relatives aux programmes sont des activités opérationnelles, limitées dans le temps et comportant un objectif final bien défini qui vise à faciliter l'exécution du mandat, qui sont entreprises par une mission de maintien de la paix ou des partenaires d'exécution pour mener à bien des tâches requises et devant être effectuées par du personnel civil. Ces projets pourraient être réalisés par la Mission et dans le cadre d'accords de collaboration avec des partenaires d'exécution, y compris des entités des Nations Unies. Les activités relatives aux programmes au Kosovo visent à remédier à des problèmes systémiques dans les domaines de la confiance et de la réconciliation intercommunautaires, de l'état de droit et des droits humains, des questions de genre, des jeunes et des communications stratégiques. L'objectif est également d'obtenir, dans une grande mesure, des résultats à plus long terme grâce au renforcement des capacités et au soutien institutionnel. Les projets sont choisis en tenant compte de l'avis des institutions locales du Kosovo et en consultation avec les partenaires internationaux. Le Comité consultatif examine la question des activités relatives aux programmes dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/76/760).

28. En outre, le Comité consultatif a été informé que le renforcement de la confiance est une stratégie de la MINUK qui vise à favoriser l'instauration d'un climat propice à la coexistence pacifique et à l'existence d'une société multiethnique inclusive (par opposition aux actions qui offrent des solutions à court terme aux réalités des relations interethniques au Kosovo). Dans le cadre du mandat de la Mission, qui consiste à créer les conditions nécessaires pour que tous les habitants du Kosovo puissent vivre en paix et dans des conditions normales, l'action de la MINUK pour le renforcement de la confiance a été formellement engagée par le Forum des Nations Unies sur le renforcement de la confiance au Kosovo, qui a rassemblé, en 2018, 120 participants issus d'un large échantillon de la société kosovare afin d'élaborer un document d'orientation pour une société plus pacifique et plus inclusive. Les initiatives de la MINUK en matière de renforcement de la confiance visent à : i) s'opposer aux discours clivants, qui alimentent la méfiance, entravent la réconciliation et empêchent l'intégration ; ii) favoriser une véritable coopération entre les communautés ; iii) faciliter un accès équitable aux services, à la justice et à l'éducation pour tous les habitants du Kosovo ; iv) donner aux personnes de catégories sous-représentées de la population les moyens de devenir des agents du changement.

### **Représentation équilibrée des genres et représentation géographique**

29. Selon les informations fournies au Comité consultatif, parmi le personnel de la Mission recruté sur le plan international, la proportion de femmes dans les effectifs de la Mission était la suivante : 88 % des effectifs de classe D-1 ou de rang supérieur ; 41 % aux classes P-1 à P-5 ; 26 % parmi les agents du Service mobile ; 48 % des administrateurs recrutés sur le plan national et 38 % des agents des Services généraux recrutés sur le plan national. Le Comité rappelle que le personnel originaire d'une région géographique représentait le pourcentage le plus élevé (83,8 %) de l'effectif total de la Mission en avril 2021 (A/75/822/Add.11, par. 36). Il note, à la lecture du projet de budget, que les responsables du recrutement de la Mission ont communiqué au Chef de la Mission une liste des candidates et candidats recommandés, accompagnée d'informations sur la répartition par genre et la répartition géographique, mais qu'aucune information détaillée sur les progrès accomplis n'y est donnée (A/76/674, sect. V.B).

30. **Le Comité consultatif se félicite de la représentation des femmes dans les effectifs de la MINUK et redit qu'il compte que celle-ci poursuivra ses efforts visant à améliorer la représentation géographique et qu'elle fournira des informations à ce sujet dans ses prochains rapports (voir *ibid.*, par. 36).** Le Comité a formulé des observations et des recommandations sur la représentation équilibrée des genres et la représentation géographique, notamment dans les opérations de maintien de la paix, dans son dernier rapport intitulé « Composition du Secrétariat : données démographiques relatives au personnel » (A/76/733). Il examine également la question dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/76/760).

#### **Véhicules blindés**

31. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que cinq véhicules blindés étaient affectés à la MINUK. Deux ont été affectés à la protection du Représentant spécial du Secrétaire général, dont l'un est un véhicule de réserve ; deux autres (un au quartier général de la Mission à Pristina et un au Bureau régional de Mitrovica) ne seraient déployés que pour assurer la sécurité des membres du personnel des Nations Unies et des personnes à leur charge, en cas d'évacuation ou d'urgence si ces personnes se trouvaient en danger ; le cinquième a été affecté au Bureau de liaison militaire de la MINUK, déployé au Bureau régional de Mitrovica pour recueillir, évaluer et communiquer des informations sur les conditions de sécurité dans la zone de responsabilité. Les besoins en véhicules blindés ont été déterminés par l'évaluation de la menace, à laquelle il est procédé dans le cadre du dispositif de gestion des risques de sécurité, et sont une mesure pour imprévus en cas de crise ou d'attaque terroriste, qui constitue une menace mondiale, survenant y compris au Kosovo, ou d'autres risques pour la sécurité au Kosovo.

## **VI. Conclusion**

32. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de la MINUK pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021 sont indiquées à la section V du rapport sur l'exécution du budget (A/76/525). **Le Comité consultatif recommande que le montant de 144 500 dollars représentant le solde inutilisé de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021 ainsi que le montant de 126 500 dollars correspondant aux autres produits de l'exercice clos le 30 juin 2021, soit 40 300 dollars (produits des placements), 68 200 dollars (produits divers ou accessoires) et 18 000 dollars (annulation d'engagements d'exercices antérieurs), soient portés au crédit des États Membres.**

33. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de la MINUK pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023 sont indiquées à la section IV du projet de budget (A/76/674). **Compte tenu des observations et recommandations qu'il a formulées dans le présent rapport, le Comité consultatif recommande que les crédits demandés soient réduits de 98 700 dollars et ramenés de 41 947 300 dollars à 41 848 600 dollars. Il recommande donc à l'Assemblée générale d'ouvrir des crédits de 41 848 600 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023.**